

1. Pré-inscription

Tous les bulletins d'inscription devront être envoyés complétés à l'adresse suivante (quel que soit le lieu du stage) :

**CHANTIER école - 243 avenue Jean Jaurès
BP 60135 - 49803 TRÉLAZÉ CEDEX
Tél : 02 41 25 01 62**

Par mail

formation.national@chantierecole.org

Par fax :

01.48.07.52.11

Un bulletin d'inscription par personne devra être envoyé. Vous pouvez également réserver votre place en appelant directement CHANTIER école. Toute réservation par téléphone devra être confirmée par écrit (fax ou courrier) dans les meilleurs délais pour rendre l'inscription effective.

2. Inscription

Un bulletin d'inscription complété, signé et revêtu du tampon de votre structure, doit être envoyé au plus tard un mois avant le début de la formation directement à CHANTIER école national (même si la formation est organisée par une association CHANTIER école régionale).

Le bulletin d'inscription devra être accompagné d'un chèque de caution de 30 % du montant total de la formation facturé à la fin de la formation. Ce chèque sera restitué à la fin de la formation. Une facture globale vous sera adressée.

3. Confirmation d'inscription, annulation ou report d'une formation

Confirmation :

Dès la réception du dossier complet, une confirmation d'inscription vous sera envoyée par courrier, ou par mail dans les 15 jours maximum.

Deux semaines environ avant la date de début prévue pour la formation, le stagiaire reçoit :

- une convocation qui confirme son inscription au stage de formation indiquant le lieu, les horaires de la formation et le programme de la formation,
- une convention de formation en deux exemplaires : un exemplaire doit être impérativement retourné signé avant le début de la formation.

Annulation par le stagiaire

1ère formule :

Si le stagiaire souhaite annuler son inscription, il doit le faire au moins quinze jours avant la date prévue de la formation. Aucune indemnité ne sera demandée. Si l'annulation intervient entre le 14e et le 7e jour précédant la formation, 30 % du montant des frais de participation vous seront facturés. Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant la formation, 50 % du montant des frais de participation vous seront facturés. Tout remplacement par un autre participant est accepté sans aucune condition de délai.

2ème formule :

En cas d'annulation à moins de 10 jours ouvrables du début de la formation, le montant total du stage est dû à CHANTIER école à titre d'indemnité forfaitaire, sauf cas de force majeure (maladies, événements familiaux) dûment justifié.

Annulation ou report par CHANTIER école :

CHANTIER école se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant d'inscrits dans les 3 semaines précédant la formation, ainsi que de réaliser la formation sur un lieu différent de celui initialement prévu. CHANTIER école vous fera parvenir un email vous informant de l'annulation de la formation. Votre chèque d'acompte vous sera alors restitué.

CHANTIER école pourra vous proposer d'autres dates sur une formation identique dans la même région ou dans une autre région.

CHANTIER école se réserve le droit de reporter une formation en cas de nombre insuffisant d'inscrits ou du fait d'événements extérieurs indépendants de sa volonté.

CHANTIER école informera chaque stagiaire, après étude de la situation, des dates de report.

4. Interruption de stage

Toute formation commencée par un stagiaire est due dans sa totalité, sauf cas de force majeure.

"Le versement d'une somme peut être prévue conventionnellement à titre de renoncement, dédit ou dédommagement résultant de l'inexécution d'une obligation, faisant l'objet d'une facturation séparée".

5. Prise en charge financière

Les structures qui sollicitent une prise en charge auprès d'un organisme de financement doivent effectuer leur demande préalablement à l'inscription.

6. Facturation et paiement

Les factures émises par CHANTIER école sont payables à 30 jours fin de mois, à compter de la date d'édition de la facture. L'acceptation de CHANTIER école est conditionnée par le règlement d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont payables à l'ordre de CHANTIER école.

- un chèque de caution de 30 % est versé à la commande.

Ce chèque sera restitué à la fin de la formation et une facture globale vous sera adressée.

7. Évaluation

À la fin de la formation, une fiche d'évaluation sera remise au stagiaire par le formateur. Nous vous invitons à compléter ce questionnaire et à le remettre soit directement au formateur soit par courrier à l'adresse de CHANTIER école. Il nous permet notamment d'évaluer l'adéquation du stage avec les objectifs décrits dans le programme ainsi que la qualité des animations.

8. Attestation de formation

À la fin de la formation, une attestation de suivi de formation sera remise au stagiaire. Elle pourra être envoyée par courrier.

9. Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de PARIS sera seul compétent pour régler le litige.

Pour toute demande de renseignement sur le contenu et l'organisation, contacter Josette PLAYS au 06 87 43 62 79